# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 4 MARS 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Éditeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUBOQUE.
E. DUVERGER. S. BARBY.
No 80, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS :
SAMEDI MATIN, 4 MARS.


Pour le Bulletin Commercial et la Liste Maritime, ainsi que les annonces d'arrivées, voir la 4me page.

## CORSAIRES.

Nous avons annoncé il y a quelque temps que l'empereur de Russie avait commandé à un de nos plus célèbres architectes de marine la construction de plusieurs gros navires et que le czar devait envoyer dans ce but à New-York quelques officiers de la marine impériale. Ces officiers sont arrivés à New-York et le *Courrier des États-Unis* a aussitôt donné à leur présence dans notre pays une différente signification. D'où nos confrères français de New-York tiennent-ils leurs renseignements? Nous l'ignorons, mais ils parlent avec une grande assurance et ne semblent avoir aucun doute sur le véritable caractère de la mission des officiers russes. Ces derniers, s'il faut en croire le journal de New-York, seraient venus aux États-Unis pour distribuer des lettres de marque à ceux de nos armateurs qui seraient disposés à faire la course contre les ennemis de la Russie.

Si tel est le but du voyage que les officiers moscovites ont fait aux États-Unis, nous espérons qu'ils s'en retourneront sans l'avoir accompli. L'Union est en paix avec la France, l'Angleterre et la Turquie, et ce serait nous avilir que de chercher à nuire à leur commerce. Les marins américains qui arboreraient le pavillon russe pour courir sus aux navires anglais, français et turcs, se couvriraient d'ignominie et ne parviendraient jamais à effacer la flétrissure que leur imprimerait cet acte.

Le droit des gens reconnaît sans doute cette guerre de flibustiers, mais l'homme scrupuleux, l'homme qui se respecte, fait-il tout ce qu'autorise le droit des gens? Le bourreau, aux yeux de la loi, est un fonctionnaire, mais qui voudrait être bourreau? Bien que le code international permette d'écumer les mers, ce n'en est pas moins une hideuse besogne. C'est un pillage légal, voilà tout; c'est le vol joint à l'assassinat, car celui qui tue dans l'unique but de s'approprier le bien d'autrui est un meurtrier. Le soldat seul, appelé à défendre l'honneur et l'intégrité de son pays, n'assassine pas en tuant.

Le but de la guerre est de faire à un autre peuple le plus de mal possible, dans la mesure commandée par l'humanité, pour le forcer de se soumettre à certaines exigences ou de faire droit à certaines réclamations. Il y a évidemment des bornes à l'exercice de cet effrayant privilége, car s'il ne s'agissait que de piller et de tuer, toutes les villes prises par l'ennemi seraient saccagées, et tous les habitans, hommes, femmes, enfans et vieillards passés au fil de l'épée.

Ces guerres d'extermination sont réprouvées par la civilisation, et l'expérience a d'ailleurs prouvé que plus sont grandes les horreurs pratiquées en temps de guerre, moins on montre de part et d'autre de disposition à conclure la paix. Dans le mal que deux peuples en guerre sont autorisés à se faire il ne faut pas comprendre les atrocités qui déshonorent une nation, de quelque nom qu'on veuille les décorer. Les hostilités doivent autant que possible être bornées aux masses armées; qu'elles se ruent les unes sur les autres, qu'elles se foudroient et qu'elles s'écrasent, rien de mieux. Mais pourquoi massacrer des hommes paisibles, des femmes, des enfans? Les armées sont les remparts vivans d'un pays, lorsque elles sont anéanties, un peuple est vaincu. Toute cruauté étrangère à ce but suprême est une violation des lois divines et humaines.

Maintenant, nous le demandons, la course est-elle de nature à abréger une guerre? Nullement. On ruine un certain nombre de marchands, on réduit à la misère d'honorables familles, mais on n'est pas la perte de cent ou de deux cents bâtiments marchands qui empêche un gouvernement de continuer les hostilités. Le pillage maritime cessant donc d'être une utilité devient un crime, et nous aimons à croire que ce droit odieux sera bientôt supprimé du code international. L'instinct de l'honnête homme se révolte contre ce brigandage autorisé par de déplorables coutumes. Qu'y a-t-il en effet de commun entre le soldat qui expose sa vie pour défendre son pays et l'écumeur de mer qui ne court que pour s'enrichir des dépouilles d'autrui? Nous sommes en paix avec la France, avec l'Angleterre et avec la Turquie, et nous irions, sans autre motif que celui d'une horrible cupidité, attaquer les équipages de leurs navires marchands! Voilà cependant ce que sanctionne le droit des gens. Le droit des gens! il serait temps de réviser ce code absurde et de le mettre en harmonie avec les nouvelles idées du siècle et les progrès de la civilisation.

Nous croyons que le *Courrier des États-Unis* se trompe dans l'explication qu'il donne de la présence des officiers russes à New-York. Il nous semble impossible que le czar aît songé à faire de nos armateurs et de nos braves marins des auxiliaires dans la croisade qu'il veut entreprendre contre le progrès, la liberté et la civilisation. Puisqu'il fait construire des navires de guerre aux États-Unis, nous comprenons parfaitement qu'il ait envoyé des agens chargés d'en surveiller la construction. Cette interprétation de la présence des officiers moscovites parmi nous est la plus naturelle; c'est la seule que nous puissions accueillir, et nous attendrons, pour ajouter foi aux bruits répandus, que des preuves irrécusables viennent confirmer l'assertion du journal français de New-York.

## COMMISSION D'ARCHITECTES.

Le désastre de dimanche dernier a inspiré au maire la pensée de faire examiner tous les édifices publics pour s'assurer de leur solidité et pour prévenir de nouveaux accidens. Il a nommé dans ce but une commission d'architectes qui s'est réunie hier et a commencé ses travaux par l'inspection du Théâtre Américain. Cette commission se compose de MM. Henry Howard, Gallier, Turpin, A. D'Hémécourt et L. H. Pilié. Elle examinera minutieusement tous les édifices où se réunit d'ordinaire la foule et ceux qui sont affectés au service de l'administration, tels que les théâtres, les églises, les salles de bal et de concert, les prisons, les maisons de travail, les hôpitaux, etc. Lorsqu'elle aura terminé l'enquête qui lui est confiée, elle fera un rapport au maire et celui-ci le transmettra aux conseils.

## ANNIVERSAIRE DES POMPIERS.

Les pompiers de la Nouvelle-Orléans célèbrent aujourd'hui leur dix-septième anniversaire. Ils se réuniront à 9 heures du matin dans la rue du Canal. Les compagnies suivantes s'assembleront au côté nord de cette rue en s'appuyant en haut de la rue Royale:—Davy Crockett fire Company No 1, de Gretna, Pelican Fire Company No 1, d'Alger; Fire Company No 1 de Carrollton, Fire Company No 1 de Mileburg, Jefferson City Fire Company, Volunteer Fire Company No 1, Mississippi Fire Company No 2, Lafayette Hook & Ladder Company No 1, Vigilant Fire Company No 3. Les compagnies suivantes s'assembleront au côté Sud de la rue du Canal, en s'appuyant à la rue [illegible]: Louisiana Fire Company No 10, [illegible] Fire Company No 11, Irad Perry Fire Company No 12, Perseverance Fire Company No 13, Philadelphia Fire Company No 14, Hope Hook and Ladder Company No 3, Jefferson Fire Company No 15, Red Rover Fire Company No 13, James Gallick Fire Company No 17. Les compagnies suivantes s'assembleront au côté nord de la rue du Canal, s'appuyant à la rue du Bassin: Neptune Fire Company No 4, Colombia Fire Company No [illegible], Hose Company, Mechanics Fire Company No 6, Eagle Fire Company No 7, American Hook and Ladder Company No 2, Phenix Fire Company No 8, Creole Fire Company No 9. Les compagnies suivantes s'assembleront au côté sud de la rue du Canal en s'appuyant à la rue du Camp: Jackson Fire Company No 18, Protection Fire Company No 19, Washington Fire Company No 20, Orleans Fire Company No 21, Jefferson Fire Company No 22, Chalmette Fire Company No 23, Crescent Fire Company No 24.

Le cortége se mettra en route à dix heures précises et suivra la rue de Chartres jusqu'à l'Esplanade, l'Esplanade jusqu'à la Levée, la levée jusqu'à la rue Marigny, la rue Marigny jusqu'à la rue Casacalvo, la rue Casacalvo jusqu'à la rue Royale, la rue Royale jusqu'à la rue du Canal, la rue du Canal jusqu'à la rue Carondelet, la rue Carondelet et la rue Apollon jusqu'à la rue Joséphine, la rue Joséphine jusqu'à la rue Tchoupitoulas, la rue Tchoupitoulas jusqu'à la rue St Joseph, la rue St-Joseph jusqu'à la rue du Camp, la rue du Camp jusqu'à la rue de la rue Julia jusqu'à la rue St-Charles, la rue St-Charles jusqu'à la rue du Canal.

De retour au point de départ, les compagnies laisseront leurs pompes à la garde de petits détachemens et se rendront en corps au Théâtre des Variétés ou M. Dimitry prononcera un discours.

M. J. E. Caldwell sera le grand-maréchal; il aura pour aides MM. D. S. Woodruff, J. M. Woodruff, J. M. Vandegriff, D. Phillips, E. Toledano, J. B. Conkling, J. Abel, J. Ward, J. [illegible], M. Condon, E. L. Bender, T. L. Leeds, W. J. W. W. W. Wood, F. A. Conant, H. W[illegible], D. Philips, Jno Coats, G. W. Shaw, L. C. D[illegible], H. J. Leovy, Geo Clark, P. Kaiser, Richard Talbert, Thos Hart, Wm Byrem, H. & L. Jas Boggs, de, C. M. Waterman, &c.

L'Opéra français.—Les sociétaires du Théâtre d'Orléans donneront leur première représentation ce soir au Théâtre de la rue Poydras. Ils annoncent *Othello*, ouvrage qui n'a jamais manqué de faire recette. Les habitués de l'opéra français traverseront la rue du Canal pour aller applaudir nos artistes et leur donner une preuve de leurs sympathies.

Concert de Jullien.—Aujourd'hui, dans la salle des Odd-Fellows, [illegible] concert de Jullien, [illegible] pour terminer la saison. [illegible] le programme de ce soir, voir aux annonces.

Concert de Miss Urso.—C'est mardi prochain que doit [illegible] dans le salon de l'hôtel d'Orléans, le concert de Mlle Urso. Cette enfant [illegible] d'avoir [illegible]. Nous lui devons [illegible] à la librairie de Hébert, à l'hôtel d'Orléans, et au bureau de l'*Abeille*.

## DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Transmise à l'Abeille.

### LÉGISLATURE D'ÉTAT.

*Bâton-Rouge, 3 mars.—Sénat.*—Un acte appropriant quinze mille piastres pour améliorer les [illegible] Rivière Rouge a été adopté.

La résolution [illegible] demandant l'aide du Congrès pour le chemin de fer du Pacifique passant par la route d'El Paso, a été adoptée.

L'acte autorisant la ville de la Nlle-Orléans à vendre des bonds pour concourir au chemin de fer du Pontchartrain, a été déposé sur le bureau jusqu'à lundi.

Il a été décidé, par vote, que le Sénateur Marsh avait virtuellement résigné sa place de Sénateur lorsqu'il a pris son siége au Sénat.

*Chambre.*—M. McCormick a présenté un bill pour renouveler la charte de la Compagnie d'Incendie Persévérance No 13. M. Olney, un bill [illegible] des inspecteurs de bois. M. Robert, un bill [illegible] des personnes qui ont contribué des terres publiques. M. James, d'un comité spécial, a fait un rapport, conjointement avec le Sénat, en faveur d'accorder à toutes les cours de district, moins la première, les mêmes juridictions.

Le comité des améliorations intérieures a fait un rapport favorable sur le bill relatif au chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Bâton-Rouge.

Un acte pour l'amélioration du Bayou-Lafourche, en réclamant les terres submergées, a été adopté.

Les commissaires du cimetière des [illegible] ont fait savoir qu'ils étaient organisés et en dispositions à faire commencer les édifices.

Les Chambres se réuniront demain samedi.

Opéra Italien.—Nous croyons devoir rappeler aux dilettanti de la Nouvelle-Orléans que la première représentation de l'opéra italien, avec Mme Sontag dans les principaux rôles de répétition, et fixée à lundi au théâtre St-Charles.

Théâtre St Charles.—Le bénéfice de Gabriel Ravel a lieu aujourd'hui. L'immense popularité de cet excellent artiste et ses incontestables talent lui vaudront une salle comble et une superbe recette. Le programme sur lequel nous appelons l'attention de nos lecteurs, est composé avec l'art qui distingue les bénéficiaires dans ces circonstances. La représentation sera l'une des plus attrayantes que les Ravel aient encore données dans notre ville.

Le Dr Crane.—On verra par un avis inséré plus loin que le Dr Crane vient de prendre un bureau au No 107, rue de la Douane. La réputation de cet honorable médecin a déjà attiré chez lui une foule de malades, et a peine arrivé à la Nlle-Orléans il a déjà une clientèle presque formée. Ce n'est pas étonnant, car on sait assez que le Dr Crane traite avec un succès inouï les maladies d'yeux et d'oreilles ainsi que celles qui attaquent le larynx et les poumons. Les certificats attestant l'habileté de Dr Crane sont signés de noms trop honorables pour qu'on puisse les confondre avec ceux que se procurent les charlatans qui veulent en imposer au public.

## CONSEIL DES ALDERMEN.

Ce Conseil s'est réuni hier soir.—M. Lugenbuhl occupe le fauteuil—Lecture d'un message du maire, opposant son véto à une résolution, adoptée par les deux Conseils, pourvoyant à ce que certaines charrettes et hommes de peines soient transférés de la surveillance du commissaire des rues à celle du voyer.—A demandé plus tard.

Une pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et des Opelousas demandant la permission d'établir un ferry vis-à-vis la rue du Canal et un dépôt de char, ainsi qu'un bureau pour la vente des billets, est référée au comité des rues et levées.

Une résolution portant qu'à l'avenir nul bureau des employés de la ville, à l'exception de ceux du maire, contrôleur, voyer, secrétaire, trésorier et secrétaires du Conseil n'auront le droit de recevoir les journaux de la ville aux frais de la corporation, donne lieu à une longue discussion. Plusieurs membres prétendent que la lecture des journaux est indispensable aux aldermen pour connaître l'opinion populaire sur certaines mesures. M. Lugenbuhl abandonne le fauteuil et défend cette question avec emportement; il dit entr'autres choses que nul homme ne peut considérer ses connaissances complètes s'il ne lit tous les jours les journaux; quant à lui il est abonné à *neuf* journaux! Ici un membre se lève et demande quelle était la question devant la chambre. M. Burke (président) lui répond que si le membre l'ignore ce n'est pas sa faute, à lui M. Burke, et qu'il n'avait qu'à mieux écouter pour être mieux renseigné.

M. Yancey propose un amendement afin d'inclure dans la résolution sous discussion le chef de police et les recorders; la résolution est adoptée.

Une résolution pour faire paver la rue Clio ainsi que le contrat de l'éclairage à l'huile, est également adoptée et le Conseil s'ajourne.

## CHRONIQUE LOCALE.

### Premier District.

Incendiaire.—Nos lecteurs se rappellent sans doute que nous avons mentionné, il y a quelques jours, l'arrestation d'un nommé Septima ou Setiona, qui était accusé d'avoir tenté de mettre le feu à son magasin de comestibles. Le prévenu ayant prouvé un alibi, la Cour ordonna qu'il fût mis en liberté; mais peu après M. Bosque, son commis, qui attendait en prison l'époque fixée pour sa comparution, ayant manifesté le désir de faire des révélations importantes à communiquer, ce magistrat l'a interrogé hier matin. Voici ce qu'il a déclaré:

Le 18 février, Septima me dit de passer la nuit hors du magasin, car il comptait y venir accompagné d'une amie. Le lendemain matin, à 7 heures, il m'annonça, en me priant de n'en parler à personne, qu'il s'était rendu au magasin à 6 heures, qu'il avait ouvert la porte donnant dans le foyer à une heure [illegible] pour les balais, puis les avait entassés et y avait mis le feu. Puis il était allé à son café, dans la rue de la Douane; Septima me quitta ensuite, me disant que son projet était bien, qu'il avait prévenu la police, qu'il voulait voir si tout se passerait, puis il mit le feu à son café et y avait tué un Mexicain, afin qu'on s'imaginât que la victime s'était rendue coupable du crime et avait péri dans les flammes. Septima m'avait dit, quelques jours avant cette confidence, qu'il allait à la Havane, que son magasin de comestibles et son nouveau Canal était bien assuré. Le 19, à 6 heures du matin, Bosque se rendit à la [illegible]. Je m'y rendis et rencontrai un individu nommé M. John. Lorsque celui-ci annonça à Septima que le feu avait été mis dans l'établissement, le prévenu parut satisfait et lui dit que l'argent qu'il aurait à lui rembourser la valeur de ses marchandises.

Il a été prouvé que les articles étaient assurés pour $1500, tandis qu'ils ne pouvaient rapporter plus de $400.

Valentin Mariesse a déclaré qu'il avait cédé le café dont il est question plus haut, à Septima, moyennant $900, mais que le tout ne valait pas plus de $400. On y vendait des boissons aux esclaves.

Les dépositions de plusieurs témoins viennent corroborer celle de Bosque.

Celso G. Feriso a dit que des citoyens très respectables de la Havane avaient accusé Septima d'avoir mis le feu. Il avait été condamné au *garrote*, mais avait réussi à s'évader et était venu se réfugier à la Nlle-Orléans.

Après l'incendie du café, situé dans la rue de la Nlle Levée, Septima toucha $1400, montant de l'assurance. Ce fait a été prouvé par M. A. Schreiber, secrétaire de la Compagnie d'Assurance des Marchands.

Envoyés devant la Cour Criminelle—John Vanbuskirk a été envoyé devant la cour criminelle pour avoir fouetté M. Philip Thornton, sur le chemin macadamisé.

G. G. Newell devra comparaître devant le même tribunal sous prévention de voies de fait.

Acquittés—Mary Reilly et Catherine Domingo, accusées d'avoir volé, il y a quelques jours, vingt piastres à Ann O'Haloran, ont subi hier un interrogatoire et ont été acquittés.

James Fraizer, un enfant, que Frederick Durr accusait d'avoir mis en circulation un faux billet de banque, a été mis en liberté. Le plaignant a déclaré que James avait, selon lui, péché par ignorance.

### Deuxième District.

Vols—M. C. L. Bowman s'est plaint hier au recorder Remus de ce que Benj. Grenie, conducteur du car No 266, aidé d'un individu qui est directeur de police, lui a volé $36, en employant la force. La cour a ordonné l'arrestation de Benjamin et de son complice.

Marie Sclari a fourni un cautionnement de $500 pour répondre à l'accusation d'avoir volé $110 à J. Albertine.

Menaces—Mary Lyons a dit à Mary Ann Eldridge qu'elle lui ferait avaler ses dents. Mary a demandé la protection de la cour; elle lui sera accordée.

### Congrès.

Sénat, 23 *février*.—M. Fessenden, sénateur du Maine, vient prendre son siége.

M. Shields présente une pétition de l'inventeur du télégraphe atmosphérique, qui demande une allocation de $5,000 pour construire dix milles de son télégraphe. Il déclare qu'il peut transmettre d'un lieu à un autre des paquets pesant 500 livres, à raison de 500 milles à l'heure.—Référée à un comité spécial de cinq membres.

M. Cass présente un mémoire priant le gouvernement d'obtenir à l'étranger, pour ses nationaux, le privilége de suivre les exercices religieux qui appartiennent à leur culte, et le droit à la sépulture chrétienne, qui leur est souvent refusée. M. Cass annonce qu'il demandera le renvoi au comité des affaires étrangères de l'excellent rapport de M. Underwood sur ce sujet, et qu'il sollicitera alors la permission de prendre lui-même la parole.

Le bill du Nebraska est pris en considération; M. Toombs prend la parole en faveur de la mesure.

Chambre des Représentans.—M. Disney rapporte le bill du Sénat accordant deux millions et demi d'arpens de terre au Wisconsin, pour permettre à cet État de construire des chemins de fer. Après une longue discussion, la séance est levée et la Chambre s'ajourne.

Longévité.—Une femme de couleur, nommée Françoise, vient de mourir à l'hôpital de Mobile, à l'âge de *cent quarante-deux ans*. Elle n'a pas [illegible] à une maladie, mais à [illegible].

Big Mound.—Nous lisons dans la *Revue de l'Ouest*, journal publié à St-Louis:

Le *Big Mound*, cette élévation [illegible] [illegible]. Il y a quelques années, [illegible] une maison au sommet de la butte [illegible] *City*. Les autres [illegible] Le *Big Mound* n'était pas aussi [illegible] d'un diamètre beaucoup moindre [illegible] l'Ouest que du Nord au Sud [illegible].

Largeur du Mississipi.—La *Revue de l'Ouest* nous apprend qu'on a profité de la glace dans ces derniers temps, pour mesurer la largeur du Mississipi à St-Louis. [illegible]

Une lettre reçue d'un des officiers du *Black Hawk*, en datée du Cap Girardeau, nous apprend que ce passagers sont morts à bord depuis le départ de la Nouvelle-Orléans. Ce sont des Allemands qui étaient restés longtemps en mer et avaient beaucoup souffert du manque de provisions. La maladie dont ils moururent est le *ship fever*.

Exposition [illegible].—Il ne s'agit pas d'une foire [illegible] de voir publiques, mais d'une exposition de [illegible] dans les grandes foires où les agriculteurs exposent leurs denrées et les fabricants leurs produits. Cette coutume se répand dans les États du nord, et de l'ouest. Puisque le public se décide à un jury spécial est appelé à juger de la valeur relative, de la finesse et de la beauté d'une pièce de soie, pourquoi ne se prononcerait-il pas également sur la bonne conformation, la vigueur et la santé des nouveaux-nés? Ce sont des produits vivans comme une citrouille, par exemple, est un produit inanimé. Le rapprochement n'a rien d'offensant pour les nourrissons, car produit pour produit nous considérons notre nombre de ceux qui préfèrent le maintien d'une botte de carottes aux mièvres pialleries d'un nouveau-né. L'*Evening Mirror* demande fort gravement pourquoi on ne montre pas pour l'amélioration de la race humaine la même sollicitude que pour l'amélioration des autres races animales. On arriverait, dit-il, à des résultats surprenants et l'espèce humaine serait transformée. Mais, dit-il, il faudrait d'abord empêcher que les monstres que l'on rencontre à chaque pas perpétuassent leur laideur et leurs difformités. Ce ne serait pas facile, mais le *Mirror* pourrait peut-être, s'il le voulait, éclairer l'humanité.

## FEUILLETON.

# LA FAMILLE JOUFFROY,

Roman par M. EUGÈNE SUE.

XXV.

Le marquis de Villetaneuse, resté seul avec monsieur et madame Jouffroy, suivit des yeux les nouveaux mariés, puis, lorsqu'ils eurent disparu, il dit d'un air souriant et mystérieux:

—Les voilà partis! c'est à merveille. Écoutez moi, belle dame, mais il faut me promettre, ainsi que monsieur Jouffroy, de me garder un secret absolu.

—Vous pouvez y compter, monsieur le marquis.

—Oh! moi et Mimi.... —Mais monsieur Jouffroy se reprenant à un regard de sa femme,—Oh! nous ne sommes point bavards.

—Il ne faut souffler mot de ceci ni à Aurélie ni à mon neveu.—Et le marquis ajouta doucement:—Il s'agit d'une conspiration.

—Vraiment, monsieur le marquis,—reprit madame Jouffroy en souriant aussi,—une conspiration?

—Terrible!.... et qui doit éclater dans quelque temps, au grand étonnement de nos chers enfans. J'étais venu ici, ce matin, dans l'intention de vous mettre tous deux au nombre des conjurés. Or, comme l'argent est le nerf de la guerre et des conspirations, vous allez d'abord, mon cher monsieur Jouffroy, me compter, pour votre cotisation, deux cents louis; moi, de mon côté, en qualité d'oncle, je pense, moi, fais jusqu'à trois cents louis.

—Hum!—fit le bonhomme, tout ébahi,—hum! monsieur le marquis, je....

—Non, mieux que cela,—reprit le vieillard, en riant de tout son cœur et s'adressant à madame Jouffroy,—ce sera beaucoup plus plaisant ainsi: Vous allez, mon cher monsieur, me prêter, vous entendez bien? me prêter deux cents louis, absolument comme si je vous les empruntais et que je dusse vous les rendre, en un mot, comme si je venais tout bonnement vous dire: «Mon cher monsieur, faites-moi l'amitié de me «prêter deux cents louis»—et ce serait alors madame Jouffroy, fort interloquée:

—Vous verrez, ce sera ravissant. Pauvres chers enfans!

—Vraiment!—reprit-elle en riant aussi, et tâchant, mais en vain, de comprendre la chose, tandis que son mari, comprenant seulement qu'il s'agissait de débourser deux cents louis, restait penaud et disait:

—Hum! hum!.... monsieur le marquis, c'est que....

—Encore une fois, figurez-vous que je ne vous ai point parlé de notre fameuse conspiration, et que, de but en blanc, je viens vous demander un prêt de deux cents louis; là, est-ce clair?

—C'est clair comme le jour,—dit madame Jouffroy à son mari;—comment! vous ne comprenez pas cela?

—Si, ma femme, je comprends bien: deux cents louis.

—Et vous allez avoir l'air de les prêter à monsieur le marquis en les lui remettant.

—Oh! quelle idée!—ajouta le marquis en allant près de la cheminée tirer le cordon d'une sonnette.—Je vais vous donner un reçu de la somme, cher monsieur Jouffroy! un bel et bon reçu, valable et en forme, de sorte que, lorsque notre conspiration éclatera, nos chers enfans... Ah! ah! ah! quelle surprise! Ah! ah! ah! vous le voyez, j'en ris aux larmes.... ce reçu de deux cents louis.... Ah! ah! ah!

—Ah! ah! ah!—fit aussi madame Jouffroy, cédant à la contagion de l'hilarité du marquis;—ah! ah! ah! ce sera très plaisant!—Puis, voyant son mari, loin de rire, demeurer soucieux et piteux, elle lui dit tout bas:—Mais, ris donc aussi! vous avez l'air d'un enterrement! Mais ris donc!

—A la bonne heure, ma femme.... Ah.... ah.... ah....—fit-il, en s'efforçant de rire;—ah.... ah.... deux cents louis.... ah.... ah.... ah.... ah.... Puis, redevenant soudain très sérieux,—Deux cents louis.... c'est que c'est une somme!

—Mais, puisque c'est une plaisanterie, une conspiration, sans doute une surprise pour nos enfans!—reprit madame Jouffroy, pendant que le marquis disait au valet de chambre venu à l'appel de la sonnette:

—Donnez-moi à l'instant ce qu'il faut pour écrire.

Le domestique revenant bientôt avec un buvard et une écritoire, le marquis se mit à écrire.

—Ma femme,—reprit à voix basse monsieur Jouffroy,—deux cents louis.... c'est quatre mille francs.... et tandis que maintenant nous devons économiser beaucoup.

—On vous répète que c'est une plaisanterie.... une conspiration....

—Conspiration, tant que tu voudras: il n'en faut pas moins que je donne l'argent!

—Allez-vous rester en affront devant monsieur le marquis! vous avez justement six mille francs sur vous.... que vous deviez porter à la banque....

—Mais, ma femme....

—Mon cher monsieur,—reprit le marquis en revenant du fond du salon et tenant à la main le reçu qu'il venait d'écrire,—écoutez bien ceci, —et il lut:

«Je reconnais.... avoir reçu de monsieur «Jouffroy.... la somme de quatre mille francs... «que je m'engage à lui remettre à sa première «invitation.... et ce retournerai vers madame «Jouffroy.—C'est charmant, c'est un emprunt.... en forme.... rien n'y manque....

puis donnant le reçu à son créancier improvisé,

—La chose est, je crois, ainsi parfaitement en règle.... mon cher prêteur.... Et maintenant, pour compléter la chose....

—Mon mari va vous remettre les quatre mille francs, monsieur le marquis; justement il a de l'argent sur lui....

Monsieur Jouffroy, soupirant, prit dans son portefeuille quatre billets de mille francs, et sa femme dit au marquis en souriant:

—Cette fameuse conspiration, quand éclatera-t-elle?

—Elle éclatera avant qu'il soit peu,—répondit le marquis en empochant les billets de banque; —mais silence.... voilà nos chers enfans.

Aurélie, portant une charmante toilette du matin, entrait en effet dans le salon avec Henri de Villetaneuse.

—Adieu, mon père. Adieu, maman!—dit la jeune comtesse.—Je recommanderai à Marianne de ne pas oublier qu'il est convenu qu'elle doit venir passer tous ses dimanches avec nous.

—Oh! certainement,—reprit monsieur Jouffroy,—et qu'elle arrive chaque dimanche de bien bonne heure, cette chère enfant!

—Encore adieu, maman.

—Nous allons t'accompagner jusqu'à ta voiture, madame la comtesse,—reprit madame Jouffroy en embrassant sa fille.

Le marquis, offrant galamment son bras à Aurélie,

—Vous me permettez, ma chère nièce, d'être votre cavalier?

—Adieu, Henri!—dit la jeune femme à son mari au moment de quitter le salon.—Ainsi, décidément, vous ne venez pas avec moi?

—Vous savez pourquoi, ma chère Aurélie, il me faut renoncer à ce plaisir,—répondit le comte en baisant la main de sa femme.—N'oubliez pas que nous dînons à sept heures.

—Oh! je serai de retour ici bien avant cette heure-là, mon ami.

—Moi aussi, je l'espère; mais je veux vous conduire jusqu'à votre voiture.

Aurélie sortit du salon, donnant le bras au marquis. Henri et madame Jouffroy les suivaient.

Le valet de chambre et son nouveau camarade Muller, l'honnête serviteur du prince Charles-Maximilien, se trouvaient dans une pièce d'attente. Ils s'inclinèrent au passage de leurs maîtres, après avoir ouvert les deux battans de la porte qui communiquait au vestibule.

Un élégant coupé, attelé de très beaux chevaux stationnait devant le perron de l'hôtel, un valet de pied en grande livrée comme le cocher, tenait ouverte la portière armoriée.

—A la bonne heure! voilà un équipage digne de toi, ma belle comtesse!—dit madame Jouffroy, radieuse, en embrassant sa fille une dernière fois.

—Quelle jolie voiture, n'est-ce pas, maman? Henri a si bon goût!—ajouta la jeune femme, non moins glorieuse que sa mère.—Puis se tournant vers monsieur Jouffroy,—Adieu, bon père!

—Adieu, mon enfant! embrasse bien pour moi Marianne et ma sœur; dis-leur que j'irai les voir demain.

—Oui, papa.

Et la jeune femme descendit lestement les marches du perron, accompagnée d'Henri qui [illegible] [illegible] le valet de pied referma la portière [illegible]

—Partez [illegible], dit madame la comtesse.

—Je vais chez ma tante, hôtel de Beauvais, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

—Hôtel de Beauvais! faubourg Saint-Honoré! redit le valet de pied au cocher, pendant qu'Aurélie faisait un signe d'adieu à son mari, [illegible] [illegible]

[illegible]

—Oui, oui, la voiture de notre fille a très bon [illegible]

[illegible]

Et il rentra dans l'intérieur de la maison sur les pas de sa femme.

XXVI.

Henri de Villetaneuse, après avoir quitté ses beaux-parens, [illegible] la Comtesse, [illegible] le domicile de Catherine, se disait:

—C'est, pardieu! un homme qui [illegible] [illegible] qu'une [illegible] à Aurélie! Elle est une excellente, une femme ravissante qui m'aime à la folie, et la maîtresse la plus piquante, la plus amusante du monde. Ma femme n'a pas, il est vrai, plus de conversation qu'une pensionnaire.

Elle est donc, [illegible] sous son voile, [illegible] [illegible] que la [illegible], [illegible] plus [illegible] elle aura [illegible] vanité, [illegible] elle recevra chez elle les meilleures compagnies de Paris, elle sera [illegible] car je n'ai pas l'étoffe d'un mari jaloux. Que peut-elle désirer de mieux? J'ai voulu des enfans, [illegible] de conserver de mon côté mes libertés entière; j'irai selon les jours, de doux à dix heures, chez Catherine. J'ai consenti de tout mon cœur à prendre chez moi la sœur. Monsieur Jouffroy et une bonhomme de mari: ils tiendront compagnie à leur fille, et, comme je l'habituerai à aller seule dans le monde, je pourrai, sans ses jours d'Opéra ou de réception, consacrer [illegible] toutes mes soirées à Catherine. Excellente femme! combien elle m'aime! je n'oublierai jamais ses larmes, son désespoir, lorsque, ayant appris par de Bayeul, m'a-t-elle dit, mes projets de mariage (découverte qui avait causé son évanouissement, et l'espèce de fureur avec laquelle elle m'avait repoussé sans explication), elle est venue m'attendre à la porte de monsieur Jouffroy, le soir du jour où j'avais été présenté à Aurélie. «Je voudrai le peu «que je possède, je coudrai, s'il le faut, afin «de gagner de quoi vivre; je logerai dans une «mansarde; je ne vous serai pas à charge.... [illegible] Catherine en fondant en larmes.... «mais vous ne vous marierez pas! vous ne «m'abandonnerez pas!»—En vain je lui disais que ce mariage ne changerait rien à nos relations.—«Un partage m'est impossible!—«me répondait-elle;—si vous vous mariez, «vous ne me reverrez jamais!»—Rompre avec Catherine était au-dessus de mes forces; j'ai préféré rompre mon mariage, et cette pauvre Aurélie a voulu s'empoisonner. C'est en cette occasion surtout que j'ai pu apprécier le cœur de Catherine et son amour pour moi.—«Henri,—me dit-elle en arrivant chez moi à l'improviste,—depuis deux jours j'ai profondément réfléchi; l'égoïsme de mon amour m'égarait; j'ai exigé la rupture d'une union où vous trouviez de grands avantages; cette malheureuse jeune fille a voulu s'empoisonner. Le moment viendra, hélas! où vous ne m'aimerez plus, et ce serait mon éternel remords de vous avoir imposé un sacrifice que vous regretteriez un jour! d'avoir aussi été cause du désespoir peut-être mortel de cette jeune personne! Épousez-la donc; je saurai me résigner à cette nécessité, à la condition que vous m'accorderez tous les momens dont vous pourrez disposer; seulement.... et ne vous récriez pas sur ce que vous regarderez peut-être comme un caprice.... je veux que d'ici au jour de votre mariage nous nous voyions comme amis, et non plus comme amans; j'éprouverais une répugnance invincible à me dire qu'en sortant de chez moi vous allez parler à cette chaste jeune fille de l'amour qu'elle vous inspire. Il y aurait quelque chose de lâche, de perfide, dont la seule pensée me révolte. Cette susceptibilité de la part d'une femme comme moi a droit de vous surprendre; mais, vous le savez, on l'a dit souvent: notre cœur est un abîme de contradictions.— Cette délicatesse si rare m'a ravi et me charmait à la fois. Grâce à ces six semaines, durant lesquelles nous avons en effet toujours vécu en amis, je suis, quoique notre liaison dure depuis plus de deux ans, je suis autant que par le passé amoureux de Catherine. Ces entrevues de ce part ont été sincères? Me aimez-vous pas au... droit besoin de coquetterie, [illegible] de lettres ainsi contre l'influence d'Aurélie? Je l'ignore. Mais, vive Dieu! je ne peux, sans mentir, [illegible] de cœur, songer que dans à l'heure je vais revoir Catherine. Voilà bientôt deux grands jours que je ne suis allé chez elle, retenu par les mille obligations de mon mariage.

En songeant ainsi, Henri de Villetaneuse arrive rue Tronchet, et sans s'inquiéter autrement de fait, il remarque d'abord à la porte de la demeure de madame de Morlac une énorme voiture de déménagement que des commissionnaires achevaient de charger; mais en s'approchant de la voiture, il reconnut parmi les meubles qu'on y transportait certains coussins de damas blanc semé de bouquets de roses, sur lesquels il s'était souvent assis chez de Catherine. Saisi d'un vague pressentiment, il monta en hâte à l'appartement, trouve toutes les portes de l'appartement ouvertes, les tapis, les rideaux déposés, en un mot l'appartement complètement vide et démeublé.

Monsieur de Villetaneuse stupéfait court à la chambre à coucher de Catherine; il aperçoit un garçon tapissier occupé d'enlever les rideaux d'une fenêtre, seuls objets d'ameublement qui restassent dans cette pièce.

—Que signifie cela?—s'écrie le comte pâle et à demi-suffoqué par une angoisse croissante;— madame de Morlac a donc déménagé?

Le garçon tapissier, fort surpris de l'interrogation et surtout de l'émotion de monsieur de Villetaneuse, lui répond du haut de son échelle:

—Monsieur, j'ignore si cet appartement était occupé par cette dame.

—Comment! et vous enlevez ses meubles?

—Certainement, puisque mon patron les a achetés.

—De qui? de qui les a-t-il achetés?

—D'un monsieur.

—D'un monsieur?

—Oui, il est venu hier soir proposer à mon patron d'acheter ce mobilier en bloc, tapis, rideaux, etc., etc.; mon patron est venu estimer les objets, a conclu le marché, l'a payé comptant, et il nous a envoyés ce matin faire le déménagement. Voilà.

Et le garçon tapissier continua de décrocher les rideaux des croisées.

Henri de Villetaneuse resta pendant un moment immobile de stupeur, puis il descendit en hâte chez le portier de la maison, qui lui dit en le voyant:

—Monsieur le comte, madame m'a laissé cette lettre pour vous.

Henri prit la lettre et lut ces mots:

«Ne cherchez pas à retrouver mes traces, ce serait inutile, vous ne me reverrez jamais.

«CATHERINE.»

—Mon dieu! mon Dieu!—murmura Henri de Villetaneuse, atterré, presque saisi de vertige,— est-ce que je suis fou?

—Monsieur le comte, vous pâlissez! donnez-vous la peine de vous asseoir,—dit le portier.

Monsieur de Villetaneuse, dominant enfin son émotion, reprit:

—Quand madame de Morlac a-t-elle quitté cette maison?

—Hier, à trois heures, monsieur le comte; elle a emmené sa femme de chambre, emportant plusieurs malles. Sans doute elle est allée s'entendre avec le propriétaire pour la résiliation du bail de l'appartement, car hier soir le propriétaire est venu me dire qu'il pouvait laisser enlever tous les meubles de madame, vu qu'elle les avait vendus à un tapissier.

—Et dans la journée, il n'est venu personne d'inconnu chez madame de Morlac?

—Madame n'a reçu hier absolument personne.

—Pas de lettres non plus?

—Non, monsieur le comte; il n'est venu hier aucune lettre pour madame.

—Et sa femme de chambre Justine, qui souvent venait causer avec votre femme, ne vous avait rien dit qui pût vous faire soupçonner ce brusque départ?

—Non, monsieur le comte; elle croyait que madame ne faisait qu'une absence de quelques jours, car hier mademoiselle Justine est venue dans la loge pour me prier de descendre plusieurs malles du grenier, et elle m'a dit: «Vous me voyez toute surprise; il paraît que madame va s'absenter pendant quelques jours....» Moi je l'ai cru aussi. C'est le propriétaire qui m'a détrompé en venant hier m'apprendre que les meubles étaient vendus et que je pouvais mettre un écriteau pour l'appartement.

Le comte de Villetaneuse, désespéré, quitta la maison, en disant:

—Ah! maintenant, je sens plus que jamais combien Catherine était indispensable à ma vie! Quelle peut être la cause de cette brusque rupture? Mon mariage! Non, non, j'y avais d'abord renoncé; c'est elle-même qui, ensuite, l'a exigé. Ah! maudit soit ce mariage, s'il m'a fait perdre Catherine! Oh! je la retrouverai! Ni temps, ni démarches, ni argent, rien ne me coûtera pour la retrouver. Je ne peux pas, je ne veux pas vivre sans Catherine! Mort et furie! Sans elle que devenir! Que me resterait-il? Le jeu! rien que le jeu!

EUGÈNE SUE.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE ET DU DEUXIÈME VOLUME.

Décédée hier, à 11 heures et demie, Mme SARAH McDOUGALL, âgée de 66 ans. Les amis des familles de ses petits-enfants, W. E. & Robert Murphy, M. C. Byrd, Geo. Hodgson, A. Barde, Thomas Rankin, Andrew McDougall, C. Redmond et L. E. Collins, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures, de la demeure de la défunte, rue des Remparts, entre St-Louis et Dumaine, 3e district.

Décédée ce matin à 1 heure et demie, MARIE DELPHINE, dernière fille de A. H. Hopkins, et de feue Camille Reynaud, âgée de 3 ans et 7 mois.

Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures. Le convoi partira de la demeure de Jos. Hopkins, No 261 rue Royale.

Décédé, à Iberville, le 27 février, Mme THÉRÈSE LEBLANC, fille de Simon Leblanc, à l'âge de 24 ans.

A peine la tombe s'est-elle fermée sur les restes vénérés de Simon Leblanc, à peine les sons de la cloche funèbre ont-ils cessé de vibrer, annonçant la mort d'un père bien-aimé, que cette même tombe se rouvre encore pour recevoir les restes inanimés d'une fille, tandis que la cloche répand ses funèbres sons annonçant de funeste! Mort! [illegible] et peine y croyons-nous encore! Si jeune, si bon, si tendrement aimé!.... Hélas! pendant de longues années, l'infortuné jeune homme, loin de ses parents, s'était appliqué sans relâche à l'étude d'une des plus nobles professions que l'homme puisse embrasser. Il étudiait avec ardeur, sans penser au germe de mort qui minait secrètement sa jeune existence: à écouter que le dans d'une âme généreuse, qui ne pouvait voir la souffrance sans essayer de la soulager: sachant que le médecin consciencieux n'est que trop souvent victime de ses occupations dangereuses, ce martyr volontaire dans la cause sacrée de l'humanité! Il retourne enfin, plein d'espérances, au sein de sa famille!.... Malheureuse mère! votre joie est [illegible], et son bonheur en se retrouvant près de vous, furent aussi passagers, qu'ils avaient été doux! O vanité des sciences humaines! le jeune médecin qui devait combattre la mort dans les autres, et arracher le malade au désespoir, succombe lui-même, sans pouvoir reculer d'une seconde l'arrêt du destin. Requiescat in pace!


AVIS.

F. P. DUCONGÉ

PRÉVIENT ses amis et clients que, par suite de l'incendie qui a détruit son établissement, rue de Chartres No 29, il s'est fixé au No 13 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée, où il continuera à remplir les ordres qu'il serait appelé, [illegible] [illegible] ses anciens bons, maintenant en dépôt des [illegible].

AVIS.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 12 décembre 1853, les experts nommés pour [illegible] à la requête de la ville de la Nlle-Orléans qui demande l'ouverture de la rue de l'Esplanade, depuis la rue Johnson jusqu'au Bayou St-Jean, à une largeur de cent pieds, [illegible] [illegible] les dommages et profits qui pourraient en résulter pour les propriétaires et les autres personnes intéressées, donnent avis qu'ils ont déposé une copie de ladite estimation et un plan des propriétés, entre les mains du greffier de ladite cour afin que les personnes intéressées puissent voir les estimations: avis est donné que le [illegible] de ladite estimation a été présenté comme le veut la loi, à ladite Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans pour être approuvé.

Toute personne dont les droits et intérêts pourraient être lésés, peut faire connaître par écrit, ses objections contre lesdites estimations, dans les cinq jours qui suivront la dernière publication du présent avis, au greffier de la Cour, afin que ces objections soient présentées à la Cour, lors de la ratification de l'estimation à laquelle le propriétaire ou toute personne intéressée pourra faire opposition, et tous les cinq jours de la dernière publication de cet avis et le jour fixé pour procéder les rapports.

FRED. BUISSON,
P. CORNEBOLLES,
J. CALHOUN.
4 mars—20j 3fois les 15 j [illegible]

PERDU.

UN billet signé par Chs. White, à son ordre, daté à la Nouvelle-Orléans, le 10 mars 1850, pour la somme de $480 avec intérêt à 7 p. 0/0 par an, payable à 12 mois. Le billet était endossé avec un acte passé par devant C. B. [illegible], garanti par hypothèque sur un lot de terre désigné par le No 5 dans l'îlet compris entre les rues *Frank*, *Escotte*, *Nouvelle-Levée* et *Voltaire Wilkers*. Le dit billet fut déposé par J. B. Wilkinson Jr, par acte déposé P. C. Rank, le 27 novembre 1850, et payé par Louis Wilkinson.

L'objet de cet avis, publié en conformité de l'art. 3329 du code civil, est de fournir les moyens au propriétaire du terrain de faire lever l'hypothèque garantissant le billet qui a été perdu après paiement.

PERDU—Une Montre en or, de dame, avec une chaîne de cheveux et une clé en or. L'horloger en la personne à qui ces bijoux seraient été remis, est prié de s'adresser au No 64, rue Toulouse, où la personne qui les a perdus promets au propriétaire, se donnera une récompense convenable. 4mars—5t

École classique, scientifique et préparatoire, aux eaux de Cherokee, État de la Géorgie.

Dirigée par E. BROUGHTON, de l'Université d'Edimbourg, aidé de professeurs de talent et d'expérience.

EN fondant cet Établissement et avec l'assentiment de plusieurs habitans distingués de la Géorgie, les proposans ont en vue de fonder un institut spécial, pour des élèves qui habiteraient, dans un pays sain, dans des grandes villes, à l'abri de toute mauvaise influence, qui offrit toutes les garanties possibles d'une éducation à la fois bonne et solide.

En conséquence que les élèves y acquièrent dans les langues modernes, les mathématiques, &c, le meilleur et le plus complet enseignement; les langues anciennes ou classiques y seront enseignées, et on y formera des élèves capables d'entrer dans les classes supérieures de l'Université.

L'École sera divisée en deux départemens, savoir: le département inférieur et le département supérieur. Le département inférieur recevra des élèves de tout âge auxquels seront enseignées toutes les branches d'une éducation anglaise, et il préparera les élèves pour le département supérieur, où seront enseignées les langues anciennes, &c.—Le département supérieur consacrera à l'enseignement des langues modernes, du français, de l'espagnol, de l'allemand, des mathématiques, de géologie, de la géologie, de la chimie, etc.

Les eaux de Cherokee se trouvent immédiatement sur le chemin de fer de Nashville (État du Tennessee), à Chattanooga, Augusta, Savannah, Montgomery et la Nlle-Orléans et sont à quatre journées de la ville par la voie de Mobile et de Montgomery. Les élèves s'arrêtent, en allant ou en venant, à Ringgold qui est à un mille de l'École. On y trouvera des voitures à toute heure.

Pour plus amples détails, s'adresser à E. Broughton, Principal, aux eaux de Cherokee, Ringgold, État de la Géorgie ou au Dr Th. Penniston, à la Nlle-Orléans.—Conditions: $150 par an, payables la moitié comptant et d'avance.

M. Broughton est en ce moment à la Nlle-Orléans et il compte y rester encore cinq jours. Il se chargera des élèves qui lui seront confiés. 4mrs—6t

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—MARS 1854.

SONT invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

| | |
|---|---|
| Arnold, Jacques | Jeanmain, Jacques |
| Aguila, Antoine | Jugé, Baptiste |
| Baumann, Ant. (Mme) née Baner | Leroy, L. C. ou T. |
| Cima, peintre-vitrier | Levrut, |
| Cuvel, César | Lacoste, Guillaume |
| Danjean, Louis | Loos, Benoît |
| Fredoel, Jean-B.-Amable | Metz, Elisabeth |
| Giroux, Claudius | Rivalle, Mme |
| Gillo, Etienne | Seigeau, François |
| Gossin, François | Picard, Jacob |
| Hoelle, Hortense Me Vve | St Martin, Jacques |

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No 102, entre St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 4ms

EN débarquement du brick Sileazio, de Gênes:
1000 paniers huile Bordeaux, 24 onces,
250 do do de 24 demi bouteilles;
500 caisses macaroni et vermicelli 1re qualité,
200 do de pâtes assorties;
300 plaques de marbres;
5 caisses chapeaux paille d'Italie, à vendre par
LANATA, GANDOLFO & Co,
4ms 9 et 10 rue Jefferson

MARRONS—MARRONS.

60 BARILS marrons frais d'Italie en débarquement du brick Sileazio, de Gênes. A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co,
4ms 9 et 10 rue Jefferson

GRAND DÉPOT DE SANGSUES DE HONGRIE CHEZ M. AUBERT, 170, rue de Chartres.—Sangsues en débarquement du navire Brandywine, à vendre aux prix les plus modérés.
1er mars—1m

DÉCOUVERTE IMPORTANTE

Pour tous les citoyens et les étrangers visitant la Nlle-Orléans. Nous avons reçu un fort approvisionnement de ce précieux et célèbre Composé connu sous le nom de

Azuer de Mortimore pour la purification du sang.

Cette agréable liqueur, qui donne vie et bonne haleine [illegible] [illegible].

AUX APOTHICAIRES ET MARCHANDS.—Ayant pris des arrangemens avec les propriétaires, nous sommes toujours en fort approvisionnement de cette liqueur et pouvons remplir les ordres des Apothicaires et Marchands, par gros ou par douzaine, aux plus bas prix de la veuve en gros.

Plus de 1500 Apothicaires vendent aujourd'hui un nombre immense de bouteilles. Tous les Pharmaciens devraient en avoir et les familles partout gardé: font de ne pas l'employer. Prix—$1 la bouteille.

J. WRIGHT & Co,
No 151, rue de Chartres, Nlle-Orléans.

LES MÉDECINES GRAEFENBERG
LES MÉDECINES GRAEFENBERG.
LES MÉDECINES GRAEFENBERG.
LES MÉDECINES GRAEFENBERG.
MÉDECINES GRAEFENBERG.

LES MÉDECINES GRAEFENBERG sont [illegible] partout comme les meilleures que puissent employer les familles. [illegible]

J. WRIGHT & Co., [illegible]

RÉVALENTA ARABICA.
De Barry Du Barry & Cie, à Londres.
Certificat du [illegible]

[illegible]

Pour contrôleur de la ville.
C. DE ROUSSE, notaire actuel, est candidat à la même place. L'élection aura lieu le 27 mars

Pour Voyer de la ville:
LOUIS PILIÉ.
Titulaire actuel, se présente pour la même place. Élection, 27 mars.

MIGUEL HERNANDEZ Jr. est candidat à la place de Recorder du Troisième district de la ville de la Nlle-Orléans. Il sollicite les suffrages de ses amis et de ses concitoyens. L'élection aura lieu le 27 mars prochain.

VINCENT & Co vendront à l'encan aujourd'hui, à 10 heures, au No 69, rue Bienville, 175 colis et lots de marchandises sèches étrangères et du pays. L'attention du commerce est appelée sur cette vente.

MM. Beard & May vendront aujourd'hui, à l'Arcade de Banks, pour la succession de S. B. & J. L. Leech, plusieurs domestiques de maison; et pour la succession du Dr. A. Hester, un beau nègre; aussi une jolie résidence avec deux terrains situés rue Liberté, près du Nouveau Bassin, ainsi qu'un lot de terre avec les améliorations, au coin des rues White et Terpsichore. Ladite vente sera sans réserve aucune.

Ventes par Beard & May, en mars.

4 mars—Succession de S. B. et J. L. Leech—Domestiques de maison—Succession du Dr A. Hester; une domestique de maison. 4 mars—Une résidence, un lot de terre, et une bâtisse basse presque neuve, encoignure White et Terpsichore.—Par consentement des parties, une bâtisse et deux lots de terre, rue Liberty, entre Calliope et Clio.

8 mars—Succession C. J. Bensley—Esclaves de valeur.—Propriétés améliorées dans le Quatrième District, convenant aux conducteurs de drays.— 8 mars—Succession de Michael Dowling—Propriétés de la batture.—Succession d'Andrew Gray—4 lots de terre dans le 1er district avec les améliorations qui s'y trouvent.—Succession de Michael Gallagher: Un lot de terre dans le 1er district avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.—Succession de Robert White: maison de résidence au coin des rues Claiborne et Cypress.

11 mars—Propriétés de valeur, dans le 1er, le 4me District et à Berkerville.

11 mars—Succession de James Dunn—Lots vacants et améliorés, dans le premier et le quatrième districts.

15 mars—Succession de Joseph Landis—Terres de choix dans la paroisse de la Pointe-Coupée—Terres de choix dans la paroisse Pointe-Coupée.—Succession de Wm K. Sloan—5 esclaves de valeur.

18 mars—Vente positive de propriétés de valeur, à Carrollton et dans les premier et quatrième districts, pour effectuer une liquidation pour cause de départ.

25 mars—Succession de Frederick R. Proctor: propriétés de valeur dans le 4me district.—Succession de Caroline M. Jenks: propriétés dans le 4me District.

29 mars—Succession de Geo. Foulbes, terres et lots sur la rive droite du fleuve Mississipi, et à Tanisberg.

1er avril—Succession de Mme Gustave Soniat, lots de valeur au faubourg Avart, ville de Jefferson.

Pour plus amples détails, voir les annonces.

PROCLAMATION DU MAIRE.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
Le 28 février 1854

EN VERTU de l'acte de consolidation de la ville de la Nouvelle-Orléans et qui pourvoit au gouvernement et à l'administration de ses affaires, approuvé le 23 février 1852, et conformément à l'acte supplémentaire audit acte, et qui pourvoit à l'incorporation de la ville de *Lafayette* avec la ville de la Nlle-Orléans, approuvé le 23 février 1852, et aussi d'après les termes l'ordonnance No 39, du Conseil Commun de la ville de la ville de la Nouvelle-Orléans, qui détermine la représentation des différens districts et wards, approuvé le 14 octobre 1853.

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu par les votans dûment qualifiés de la ville de la Nlle-Orléans, le 27 mars prochain (le 27mm jour du dit mois) pour élire les officiers exécutifs de la ville de la Nlle-Orléans, et les membres du Conseil Commun comme suit, savoir:

Un Maire pour la ville de la Nlle-Orléans,
Un Trésorier,
Un Contrôleur,
Un Commissaire des rues,

Les officiers ci-dessus devant être nommés par un ticket général.

Quatre Recorders à nommer par district, savoir:

Un dans chaque district de la ville de la Nlle-Orléans. Sept membres du Conseil des Aldermen pour remplacer les vacances occasionnées par l'expiration des termes de MM. R. W. Sewell, C. B. Yancey, E. W. Perry, Dr James Lebens, E. Olgeol, J. J. Lugenbuhl et J. M. Burke, savoir:

Dans le Premier district—trois Aldermen,
Dans le Deuxième district—deux Aldermen,
Dans le Troisième District—un Alderman,
Dans le Quatrième District—un Alderman.

Vingt-sept membres du Conseil des Assistants-Aldermen, comme suit:

Dans le premier Ward—trois Assistants-Aldermen,
Dans le second Ward—deux Assistants-Aldermen,
Dans le troisième Ward—six Assistants-Aldermen,
Dans le Quatrième Ward—deux Assistants-Aldermen,
Dans le Cinquième Ward—trois Assistants-Aldermen,
Dans le Sixième Ward—un Assistant-Aldermen,
Dans le Septième Ward—deux Assistants-Aldermen,
Dans le Huitième Ward—deux Assistants-Aldermen,
Dans le Neuvième Ward—un Assistant-Alderman,
Dans le Dixième Ward—deux Assistants-Aldermen,
Dans le Onzième Ward—deux Assistants-Aldermen.

Les polls seront ouverts aux différents endroits et sous l'inspection des inspecteurs qui seront nommés à cet effet, conformément à la loi.

Les retours de ladite élection devant être remis au soussigné conformément à la loi.

A. D. CROSSMAN, Maire.
1 mars—au27

CHAMPAGNE
De la veuve Clicquot Ponsardin.
Fco. DE FUENTES & Co,
No 22, Vieille Levée.
Seul agent et importateur. 2mrs

Terrains à vendre à Mandeville.

A VENDRE quatre terrains contigus un à un, de 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, rues françaises, dans l'îlet compris entre les rues du Lac, Lamarque, Claiborne et le cours Marigny. S'adresser à F. Corsilliers, maître de poste à Mandeville, ou à la Nouvelle-Orléans, rue Toulouse No 91. 2 mars—3

Dépôt des manufactures
DE DENTELLES DE CHANTILLY
ET BRUXELLES;
Châles, Écharpes, Pèlerines, Berthes, Voilettes, Manches, Voiles, Mouchoirs, &c. &c.
JULES DELCROIX,
506 BROADWAY,
Près l'Hôtel Metropolitan—New York.
2 mars—1m

OUVRIER EN CHEVEUX—On a besoin d'un ouvrier pour le travail des cheveux. S'adresser à l'encoignure des rues Bienville et Chartres.

A VENDRE.

LE fonds d'un magasin de comestibles, situé au coin des rues Conti et Levée, Troisième district. S'adresser sur les lieux. 2mars—4

JOHN WARRIN,
No 48, Maiden Lane,
NEW-YORK.

FABRICANT et importateur des célèbres aiguilles de J. WARRIN, comprenant: aiguilles à pointe fine—aiguilles à pointe émoussée—aiguilles à pointe demi-mousse—aiguilles de brodeurs—aiguilles pour selliers—aiguilles pour tisserands—aiguilles pour gants—aiguilles pour colliers—aiguilles à tapisseries—aiguilles pour tricots—aiguilles pour chirurgiens—aiguilles pour le crochet et toutes sortes d'aiguilles. Par suite de nombreuses contrefaçons des aiguilles de Warrin, l'avis suivant a été publié:

AVIS—La grande approbation dont jouissent dans le public, depuis plus de vingt ans, les aiguilles de J. Warrin, a engagé certains vendeurs sans probité à contrefaire les étiquettes, et à les afficher sur des aiguilles de qualité inférieure et de bas prix. Ces fausses étiquettes imitent les véritables, portent les mots, "*Manufactured by*" (et non pas *for*) *J. Warrin Reddich*," le vrai nom du fabricant s'écrivant "*Warrin*" et non "*Warren*" avec un "i" au lieu d'un "e." Outre l'étiquette dorée, les enveloppes des véritables aiguilles de Warrin portent, sur le côté, une petite étiquette verte, avec les mots "*Manufactured and warranted by J. Warrin, Eagle Mills, Reddich*." J. W. ne met son nom qu'à des aiguilles de la première qualité d'acier à ressort.

MM. les marchands sont avertis de ne pas vendre d'aiguilles faites en contrefaçon des marques commerciales du soussigné.

*J. Warren ne fabrique que des aiguilles de première qualité. Les aiguilles de seconde qualité qui sont offertes à bas prix sont des contrefaçons.*

Les véritables aiguilles de Warrin sont à vendre par la plupart des marchands connus de la Nouvelle-Orléans. 1ermars

REÇU par les steamships Black Warrior, Star of the South et Philadelphia:

Un grand assortiment de marchandises de printemps, telles que: chapeaux; de plata, blonde et paille, Leghorn, paille diamant, Belgrade, Gossamer, brodés, dentelle grise, Florence et satin,—rubans satin, taffetas, gaze, à carreaux et brodés,—crêpes de toutes couleurs, bordures en gaze, guimpes, fleurs artificielles, tarlatanes, doublures en cotton, gaze, soie de Florence, dentelle blonde et coton, broderies, baleines, bobinets, illusion, brosses, plumes, bordures en pailles, peignes, etc., etc., à vendre en gros par ISAAC SAWIN,
1er mars 59, rue du Canal.

RASOIRS ANGLAIS des fabricants les plus réputés de Sheffield, tels que Elliot, Wade & Butcher. Ces excellens rasoirs réunissent à l'élégance du modèle un tranchant parfait, et sont vendus garantis, par C. CARRERE,
116, Vieille-Levée,
1 mars et encoignure Condé et Madison

CANIFS de Joseph Rodgers & Sons—18 douzaines modèles variés, reçus et à vendre par
C. CARRERE, 116, Vieille-Levée,
1 mars et encoignure Condé et Madison

PLUMES MÉTALLIQUES de Joseph Gillot—50 grosses pour usage de bureau et celui des écoles. A vendre par C. CARRERE,
1 mars 116, Vieille-Levée

BOCAUX A CANDY de 1/2, 3/4 et un gallon—50 caisses parfaitement conditionnées, à vendre par C. CARRERE, 116, Vieille-Levée,
1 mars et encoignure Condé et Madison

DIVERS—300 caisses sucre en morceaux, en poudre et pains de sucre;
200 caisses assorties maquereaux Nos 1, 2 et 3, gros et petits;
50 firkins beurre jaune de Goshen, qual. de choix;
1000 sacs café de Rio et de la Havane;
200 caisses fruits pour pâtés;
150 balles amandes à coque tendre, de Tarragone;
1200 caiss. savon Winchester, Colgate et Livermore;
25 caisses tortues de 2 livres) pêches conservées;
2000 rames papier paille, dimensions assorties;
500 caisses harengs écaillés et No 1;
100 sacs poivre noir;
50 sacs piment;
250 demi-boîtes thé Poaching;
1500 boîtes assorties de thé Impérial et Gunpowder;
75 caisses catsup de Curtis & Co.
En magasin et à vendre par
JOS. H. MARKS & Co,
1 mars 76 et 78, rue des Magasins

AVIS.

LE Dr. CRANE, annonce respectueusement aux citoyens de la Nlle-Orléans et du voisinage, qu'il est en ce moment établi et compte y rester [illegible]. Il traite [illegible] [illegible] [illegible] oreilles, [illegible] [illegible] de la gorge, des affections des poumons, [illegible] [illegible] [illegible].

Le Dr. Crane a un grand nombre de lettres [illegible] [illegible] Géorgie et Floride [illegible] [illegible].

On peut voir le Dr. CRANE, à son domicile [illegible] 9 heures du matin à 10 heures du soir. [illegible]

CHAMPAGNE—[illegible]
[illegible]

HUILE [illegible]
[illegible]

CIGARES [illegible]
[illegible]

[illegible]

DEMANDE D'EMPLOI—Un homme marié, [illegible] [illegible] les langues anglaise, française et espagnole, [illegible] pour occuper ses heures libres et le soir, des écritures d'un des livres, à un prix modéré. Il peut fournir [illegible]. S'adresser par écrit à M. D. au bureau de cette feuille ou à la rue [illegible] No 15, bureau de la poste. 3mars

BEURRE DE GOSHEN—[illegible] de choix, de Goshen, en débarquement des navires Memphis et Delta, à vendre par
JOS. H. MARKS & Co.
24 fév 76, rue des Magasins

CORNICHONS, Ketchups, &c.—[illegible] caisses de Lewis & Co, en gallons, demi-gallons, bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par
JOS. H. MARKS & Co,
24 fév 76, rue des Magasins

THÉS—1000 boîtes thé Poaching, Souchong et Gunpowder, à vendre par
J. H. MARKS & Co,
24 fév 76, rue des Magasins

MAQUEREAUX—[illegible] maquereaux Nos 1, 2 et 3, gros et petits, en débarquement et à vendre par
JOS. H. MARKS & Co,
24 fév 76, rue des Magasins

CAFÉ de la Havane, de Rio, de Java et de Moka—1000 sacs, à vendre par
JOS. H. MARKS & Co,
24 fév 76, rue des Magasins

SAVON—1500 caisses marques de Livermore et de Winchester, à vendre par
JOS. H. MARKS & Co,
24 fév 76, rue des Magasins

SUCRE—3000 caisses sucre en morceaux, en poudre et pains de sucre, à vendre par
JOS. H. MARKS & Co,
24 fév 76, rue des Magasins

$50 de récompense pour l'arrestation du nègre HENRY alias AMPO, âgé d'environ 25 ans, fortement constitué, taille de 5 pieds 4 à 6 pouces, teint rouge foncé, lèvres très épaisses, nez gros, ayant une cicatrice sur un côté du front. Ce qui frappe le plus dans sa physionomie sont ses grands yeux gris. Il parle l'anglais, le français et l'espagnol. On suppose qu'il cherchera à se rendre à Mobile ou à Pittsburg.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de l'État, ou le remettra chez Jules Déduit, [illegible] Tchoupitoulas, 21 milles en dessous de la ville.

S'adresser à [illegible] AUX & REINE,
20 fev—30 [illegible] Bienville et Vieille Levée

ATTENDU incessamment par le navire John Cumming, de Bordeaux—40 barriques vin rouge.
25 barriques vin blanc.
A vendre par ANTOINE GIRAUD,
23 fév 44 Vieille Levée

EN magasin—40 barriques vin Bergerac;
25 barriques vin Bordeaux;
25 barils vin Oporto doux;
25 barils vin Oporto de la Commerce;
600 caisses vin St-Julien Médoc;
100 do vin Château Médoc;
150 do vin Muscat Frontignan;
200 vermouth Le Noilly & Fils;
18 do Bénédictin;
50 caisses absinthe Le Noilly Fils;
40 do do Veuve & Lecoultre.
A vendre par ANT. GIRAUD,
23 fév 44, Vieille Levée

NOUVELLEMENT reçus—10 balles bouchons rôtis de 30,000;
6 balles bouchons pointes fines de 25,000;
100 caisses eau de fleurs d'oranger, 1re qualité;
15 estagnons do do do;
20 caisses liqueurs assorties;
20 jarres amandes du Languedoc.
A vendre par ANT GIRAUD,
23 fév 44, Vieille Levée

Champagne! Champagne!
800 DEMI-BOITES de Champagne de Paris, venant d'être reçu, à vendre par
DONTEZ & IKEN,
28 fév Enc. Royale et Conti

LE soussigné offre de vendre, pour clore diverses factures:
200 caisses vin rouge;
100 do do en demi bouteilles;
50 do vin blanc en demi bouteilles;
100 barriques vin rouge;
30 barils vin Malaga doux;
30 do do sec;
100 caisses absinthe suisse; 10 balles amandes;
30 caisses fruits au jus, marque Teyssonneau.
J. LANATA, 11, rue Jefferson,
20 fév 12, rue Toulouse.

ATTENDU par le Silenzio, de Gênes, et à vendre par le soussigné:
200 caisses pâtes assorties; 20 barils anchois;
4 jarres saucisses de Bologne;
1 baril fromage de Parmesan;
1 caisse fromage d'Italie;
40 barils noix des montagnes; 25 caisses vermouth
5 barils amandes assorties;
300 paniers huile douce.
JOSEPH LANATA,
19 fév 11, rue Jefferson, 12, rue Toulouse

ATTENDU de Bordeaux par le John Cummings et le Reine:
150 barriques vin rouge bon ord. pour familles;
50 do vin blanc Haut-Sauterne;
20 demi-barils do do;
25 barriques vieux vin rouge Margaux Médoc;
75 caisses fruits au jus, marque Teyssonneau;
75 caisses de 100 1/4 chacune sardines à l'huile;
25 do de 50 1/2 do do.
A vendre par JOS. LANATA,
24 fév 9 et 10, rue Jefferson.

10 BARILS graines d'oignon; bonnets huile de lin d'Italie, à vendre par J. LANATA,
20 fév 11 rue Jefferson, 12 rue Toulouse

UNE CHAUDIÈRE à sucre marque J. W. & SONS, en construction sur la Levée, a été envoyée par le *Weshaegal*, il y a plus de 15 mois, au magasin de dépôt du soussigné, No 19, rue Toulouse. Le propriétaire est invité de venir la réclamer dans les 30 jours qui suivront la publication de cet avis, autrement elle sera vendue pour payer les frais.
16fév—15 H. DAGORRET.

ON DEMANDE UN PORTIER parlant anglais et français, et pouvant donner de bonnes recommandations. S'adresser à l'Hôtel Verandah Conti.

PÊCHES! PÊCHES!

REÇU par le navire Spencer Kirk, de New-York: Cinquante douzaines boîtes de 20 pêches conservées au naturel par Wells & Provost. Ces pêches étant cueillies et confites en quantités, sont prêtes à être employées pour tartes, dîners, etc.; nous vous sont préparées, seulement avec du sucre et employé comme fruits. Elles sont aussi bien conservées que les fruits au jus venant de France, et sont les seules que nous offrons à moitié prix, ainsi que les fabricants de le faire afin d'introduire cet article parmi les familles, hôtels, etc. A vendre par
O. VALETON & CO, 25 Tchoupitoulas et 18 fév encoig. Royale et Quartier.

Sulfate de quinine.

DEUX MILLE onces sulfate de quinine de Cocéan Henri, sous les clés de la douane, à vendre par
BERNARD TURPIN,
18 fév—5 No 30, Vieille Levée

Gomme arabique.

DIX tierçons gomme arabique en sortes, belle qualité, à vendre par BERNARD TURPIN,
18 fév—5 No 30, Vieille Levée

Indigo.

5 Surons indigo Guatemala, 2 caisses do Manille, à vendre par BERNARD TURPIN,
18 fév—5 No 30, Vieille Levée

1,700,000 CIGARES DE LA HAVANE, en magasin, 66,000 paquets de Cigarettes.
200 balles Tabac de la Havane et du Mexique,
50 boucauts Riz de la Caroline,
200 sacs Cacao de Guayaquil et Para,
170 demi pipes Vin de Catalogne,
50 barils vin de Malaga,
15 demi pipes Oporto,
50 barils Oporto,
100 caisses Amandes à coque douce,
90 caisses Amandes Écossaises,
14 pipes Genièvre Hollande, marque du Cygne.
130000 balles Bouchons
50 sacs Graine d'anis.
A vendre par B. VALLS,
18 fév 73, rue des Magasins

JAMBONS—100 tierçons jambons de S. Davis Jr. Duffield, Philips et autres, à vendre par
VOORHIES, GRIGGS & Co,
18 fév 15, rue Tchoupitoulas

Actions.

LE soussigné désire acheter des Actions de la Banque de l'État, de la Banque de la Louisiane, de la compagnie des water works et de la Compagnie d'Assurance des Marchands. Il vendra des actions de la Banque du Canal et de la Banque de l'Union.
GEO. GOTTSCHALK,
16 fev 95, Commune

TRAITES SUR FRANCE—A vendre par
TH. BAILLY-BLANCHARD & Co,
16fév—7f 27, rue de la Vieille-Levée.

MAQUEREAUX ET HARENGS—400 barils maquereaux No 1; 100 demi et quart de baril et barillets maquereaux mess, 200 caisses harengs écaillés; 300 barils harengs extra de Labrador, en débarquement et à vendre par
W. F. VREDENBURGH & CO,
16fév No 29, Vieille-Levée;

RODOLPHE DE BRANCHELIEVRE
PAR CHARLES LEMAITRE,
DE LA LOUISIANE.

LES soussignés, éditeurs, sont autorisés par l'auteur, à annoncer ce volume en vente au prix de 25 CENTS! A. PAYA & Co,
15 fév 56, rue de Chartres

Plâtre de Paris.

CENT tonneaux de plâtre de Paris, reçus du Havre, à bord du navire, à vendre par
M. L. WHITTOCK, bureau de F. C. Gilmour
15fév—3,2me No 124 rue de la Commune

ESSENCES! ESSENCES!

100 ONCES essence de rose de première qualité, à vendre par
LANATA, GANDOLFO & CO,
15 fév Nos 9 et 10, rue Jefferson.

EN débarquement du navire Louise Blue, venant de Bordeaux:
340 barriques vin rouge, bon pour familles, et à vendre par BOYER FRERES, V BENQUET & Co,
4 jan enc. Moreau et Mandeville

BOUTEILLES et Demijohns—80 paniers bouteilles de Bordeaux, Damejeannes, Bouchons, &c., à vendre par A. LASBOQUE & Co,
20 sept 42 et 44, rue de la Douane

LA VOGUE
Des publications illustrées
Se [illegible].

La maison A. PAYA & Co. vient d'en recevoir un envoi comprenant les dernières nouveautés
21 jv 56, rue de Chartres

BAREGES, BAREGES.
5000 Robes de Barège fantaisie, à $2 50 la Robe.
P. & E. REILLY, et Canal
20 fév [illegible]

$30,000 DE SOIERIES [illegible] pour clore.
[illegible] REILLY & Co,
20 fév—ab Royale et Canal

PRINTEMPS.
NOUVEAUTÉS [illegible].

[illegible] P. & E. REILLY & Co.
20 fév Encoignure Royale et Canal

TOILES D'IRLANDE.

NOUS venons de recevoir et ouvrirons aujourd'hui [illegible] nouvel assortiment de Toiles d'Irlande [illegible].

[illegible] P. & E. REILLY & Co.
20 fév Encoignure Canal et Royale

MAILLOT & CIE,
No. 124, rue de Magasins,
Importateurs de Vins, Eaux de vie, &c.
[illegible]

[illegible]

Compagnie de Pompiers d'Orléans, No 21.

Les officiers et membres de cette compagnie de pompiers, [illegible] [illegible] Burgundy et Clouet. [illegible] pour se joindre à la célébration du 17me anniversaire des pompiers.
Par ordre. J. LILLY, Secrétaire.

Compagnie de Pompiers d'Orléans No 21.

Les officiers et membres de cette compagnie sont priés d'assister au [illegible] mensuel qui aura lieu dimanche matin, 5 du courant, à 9 heures, et à l'assemblée mensuelle, lundi, 6 du courant, à 7 heures du soir.
Par ordre. J. LILLY,
3mars Secrétaire.

MADEMOISELLE JEGOU,
Bachelière ès-lettres et ès-sciences mathématiques,

ANNONCE respectueusement au public que pouvant disposer de quelques heures le matin et le soir, elle désirerait les consacrer à donner des leçons. [illegible] de faire à ses élèves un cours [illegible], soit de les préparer aux écoles [illegible] des É.-U. ou de France, soit de servir à celles qui veulent le titre de Bachelière ès-sciences, [illegible] les jeunes gens qui désirent terminer leurs études de médecine à Paris.
Prix: 3 leçons par semaine.................$50 00
3 leçons par semaine.................$15 00
Visible de 2 A. M. jusqu'à 3 P. M., Place Congo—maintenant Place d'Armes, No 202. 2mars—1m

Voy HEBERT & Co.,
150, rue de Chartres.

NOUVELLEMENT reçus trois grosses cartes à jouer fabrique de la veuve Bonnet Morin format extra, qualité supérieure. 25fev—6

Voy HEBERT & Co.,
150, rue de Chartres.

AVIS aux professeurs de dessin et aux élèves. Reçu par le navire Great Britain:
Un grand assortiment d'Études de Paysages, Cours complet par: JULLIEN, JACOTOT et HUBERT.—Papiers et articles de dessin. Boîtes mathématiques—Règles plates de toutes dimensions—Tire lignes et rectifiées—Équerres—Pistolets. 25 fév—11

Papiers Peints—Papiers Peints,
Voy HEBERT & Co.,
150, rue de Chartres.

CONSTAMMENT un immense assortiment de PAPIERS PEINTS
Pour appartements, salles, restaurants, salles de bals et établissements de tous genres.
Papiers à 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 75 cents, $1 et au-dessus.
BORDURES—imitation, veloutées, dorées, &c.
Ciels de lits ordinaires et riches, devants de cheminées, &c., &c. 23fev—2m

LIBRAIRIE FRANCAISE.

REÇU, par le Great Britain:
Topffer—Nouveaux Voyages en Zig Zag;
Clavel—Histoire pittoresque de la franc-maçonnerie;
Kaindamn—Histoire Philosophique do;
Grimer—Les Armes et le Duel;
Mme Tastu—Éducation maternelle, dern. édition;
Mme D'Aulnoy—Contes choisis;
Compendium de médecine pratique.
Lamartine—Œuvres complètes;
O. Patargue— do;
Lafayette—Dante, M. Ange, Machiavel;
Fontenelle—Œuvres diverses;
A. Dumas—Diane de Lys;
E. Fournier—Une Journée d'Agrippa;
A. d'Hondetot—Le Tir au Pistolet.
Format in 18.—Manuel de Raspail pour 1854, etc.
A. PAYA & Co,
25 fév 56, Chartres.

ALTENIDE.

REÇU par le Great Britain: Couverts à filets en boîtes. A. PAYA & Co,
25fev 56, rue de Chartres

Cartes à jouer.

REÇU par le Great Britain: 2 caisses cartes à jouer françaises extra fines dites *Parisiennes*.
25 fev A. PAYA & Co., 56, Chartres

Chapeaux! Chapeaux! Chapeaux!

J. HOBBS & Co. viennent de recevoir un grand et complet assortiment de chapeaux Panama, de Manille, de Leghorn, de Florence et de paille française pour hommes, enfans et jeunes gens. Ils vendront le tout à bas prix et à des conditions libérales. 25 fev—6

AVIS.

LE soussigné a besoin D'OUVRIERS pour coudre 1,500 paires de pantalons déjà taillés.

Il profite de cette occasion pour annoncer au public qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de broderie, ainsi qu'un assortiment de marchandises de saison, au plus bas prix possible. A. WEYL,
23fev—1M Enc Moreau et Français

AVIS.
36 rue de Chartres 36.

80 DOUZAINES de chemises, toutes qualités, à vendre à très bon marché, pour clore une consignation, par LAGAY & LECAREU,
11fev

Marchandises Sèches pour les marchés du Mexique.

IMPERIALES, indiennes, mousselines imprimées, coutils blanc, de couleur et fantaisie, châles imprimés, et en bobine et toiles, robes mousselines, plaquées, brodées, mouchoirs, jupes Madras, tulle écrue et grise, fil pour chemises, &c. Toujours en magasin, un approvisionnement des marchandises ci-dessus mentionnées, à vendre par
O. B. GRAHAM,
13fev—1m 26, rue Gravier

FROMAGES DE HOLLANDE—25 caisses de 12 fromages chacun, en débarquement du navire brandy wine, à vendre par
JOSEPH LANATA, No 11, Jefferson, 12, Toulouse

EN débarquement du navire Brandy Wine, venant du Havre:
1000 dame jeannes de 3 gallons.
200 do de 2 do
300 do de 1 do
A vendre par J. B. PREAU & Co,
23fev 31 et 33, Gravier

A VENDRE en débarquement du navire Brandywine, arrivé du Havre:
50 caisses absinthe (C. F. Berger)
30 fromages pâte grasse;
25 caisses fromage de Hollande;
8 tonneaux fromage de Gruyère.
A vendre par J. N. CURIEN,
21 fev 23, rue Toulouse.

SUCRE de la Havane—Un lot de sucre blanc de la Havane, propre aux confiseurs, à vendre à un prix modéré par J. M. CABALLERO,
21fev 26, Vieille-Levée, entre Bienville et Douane

CIGARES de la Havane—150,000 cigares de la Havane, venant d'être reçus par le brick Mary Elizabeth et comprenant: un assortiment de Regalias, demi do, Londres, Millares, &c., des marques célèbres Franklin Pierce, Oranda de Sevilla, Paz de Espana, Guttierez, Ritica, à vendre par
J. M. CABALLERO,
21fev 26 Vieille-Levée,
Entre Douane et Bienville

A LOUER.

LE Café connu sous le nom de Conti Verandah, rue Conti, entre les rues Chartres et Levée. Possession sera donnée le premier mars prochain. S'adresser à J.L. GARNIER, rue Conti,
No 15 17fev—14

DIVERS—50 barriques vin rouge St-Julien, et St-Estèphe; 20 barriques vin rouge Château Dauzac,
30 do do de Château Lurose.
30 do do de Château Latour.
30 barils vin blanc Haut Sauterne.
110 caisses fruits au jus, Joseph Fesson Nantes.
100 paniers Champagne Heidsieck quarts et pintes.
50 do do de Schneider do do
30 do de Key & comte de Montbrun de
15 pipes Genièvre de Hollande marque du Steamboat.
10 1/4 pipes cognac Samuel Richard, à l'entrepôt.
50 do do do do.
20 do Loison Chauvet et do.
A vendre par J. B. PREAU & CO,
17fev 31 et 33, rue Gravier

AVIS.
Chapellerie.

Nous informons nos amis et nos clients, que par suite de l'incendie qui a détruit notre magasin de la rue de Chartres, No 27, nous avons transporté toutes nos affaires à notre magasin, encoignure Royale et Bienville. [illegible]COU.
7 fév ALBERT [illegible].

GEO. GOTTSCHALK, [illegible] BILLETS ET DE COURTIER D'ACTIONS, [illegible] PROPRIÉTÉS, 95, rue de la Commune
14 déc—1an [illegible] titres de terre en

ARGENT du Texas—à vendre GOTTSCHALK, courtier, No 95, rue de la Commune

ACTIONS—à vendre par Geo. GOTTSCHALK, courtier, No 95, rue de la Commune
14 dec

[illegible] de fer, à acheter par Geo. GOTTSCHALK, courtier, No 95, rue de la Commune

Certificats de primes.

LE soussigné achète des certificats de prime des compagnies d'assurance du Soleil, du Crescent et du Home. Geo. GOTTSCHALK, Courtier
14 dec No 95, rue de la Commune.

ARGENT sur hypothèque—Prête sur hypothèque, de $600 et au-delà, par Geo. GOTTSCHALK, courtier, No 95, rue de la Commune
14 dec

MAGASIN DE TAPIS.
93, Rue de Chartres.

Importation récente par voie directe.

TAPISSERIE anglaise, médaillon, velours et Bruxelles.—Aussi, un assortiment complet de tapis velours trois plis, Bruxelles, ingrain et Vénitiens, Tapis à mosaïque en laine et en toile, barres d'escaliers, stores, tapis de table et de piano, étoffes en crin, nattes 4/4, 5/4 et 6/4, blanches et de couleur, &c. Toile cirée de différentes qualités, dessins nouveaux, et coupée de manière à s'adapter à des appartements de toutes grandeurs. Le tout à vendre à des prix très modérés.
23jan—ab A. BROUSSEAU & Cie.

SAUCISSON DE LYON—300 livres, à vendre par FERBOS FRERES,
7fev 247 et 249, rue Royale, enc. Dumaine

FROMAGE DE GRUYERE—35 meules, à vendre par FERBOS FRERES,
7fev 247 & 249, rue Royale, enc. Dumaine

SUCRE, CAFÉ, CIGARES ET MIEL;
240 caisses sucre de la Havane;
300 sacs café de la Havane, 1re qualité;
180 milliers Regalias, Londres et Millares;
25 barils miel, en débarquement du brick Sweet, J. Peters, venant de la Havane, à vendre par
S. DE VISSER & Co,
21jan 26, Vieille-Levée

J. B. PREAU. A. COURTADE. TH. CAVAILLES.
J. B. PREAU & Co.,
Négocians Commissionnaires,
No. 33, rue Gravier, NOUVELLE-ORLÉANS.

BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX
[illegible] [illegible] en débarquement du navire [illegible] Lancaster, [illegible] un détail de la ville [illegible]
J. HOBBS & Co
[illegible] & 14, rue Douane

VIN ROUGE.

[illegible] du navire Louise Blue, venant de Bordeaux. [illegible] barriques vin rouge, à vendre par E. DECHAMPS,
Rue Condé, 67

[illegible]

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest—Encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

Nlle-Orléans, 1er février 1854

UN versement (le 6ème) de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, sera dû et devra être payé le ou avant lundi, 3 avril prochain.

A l'assemblée qui a eu lieu le 30 janvier 1853, les directeurs ont fixé les époques suivantes pour la balance des versemens, savoir: le premier lundi d'avril et le premier lundi de septembre 1854, le premier lundi de janvier 1855, chaque versement de dix pour cent et le versement de cinq pour cent le premier lundi d'avril 1855; ce versement est le dernier.

Avis est donné aux actionnaires que conformément à une résolution de la Direction il sera alloué un escompte de huit pour cent par an à tous ceux qui feront, avant les époques fixées ci-dessus, les versements ci-dessus.
Par ordre de la Direction.
BENJ. F. FLANDERS,
Secrétaire

AGENCE DE VINS INDIGÈNES,
DE LONGWORTH & ZIMMERMAN,
No 15, rue Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans.

CATAWBA ou vin blanc;
Vin doux, dit vin de Dames;
Vin de Catawba mousseux;
Aussi:—Eau-de-vie de Catawba, qui rivalise les cognacs français, constamment en magasin, et à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co.
23 fév Agents

BRODERIES IMPRIMÉES, etc.
F. de PERCEVAL, No 257, BROADWAY, NEW YORK, seul fabricant de broderies imprimées, offre aux dames de la Nlle-Orléans et des environs un grand et magnifique assortiment de cols, manches, bandes, jupes, bonnets, mouchoirs, etc., d'une grande variété de modèles et de première qualité. Des ordres pour ces articles, en gros et en détail seront reçus avec reconnaissance et promptement remplis. 22 fév—3m

A VENDRE pour cause de maladie, le bail entier, le mobilier et tout ce qui appartient à la propriété située à l'encoignure des rues Orléans et Chartres. S'adresser à M. Pierre Praxs au café Eldorado, encoignure Crossman et Front Levée.
22 fev—5t

PAPIERS PEINTS.
DELCROIX,
No 166, rue de Chartres,

VIENT de recevoir de France par les navires Amelia, Wurttemberg, etc, etc, un vaste assortiment de papiers peints de tous genres.

M. Delcroix revenant de France, a fait lui-même son choix dans les meilleures manufactures et a rapporté un assortiment de papiers peints aussi élégant que varié, qu'il peut offrir à des prix modiques.

Ses papiers se recommandent surtout par la beauté des dessins, la richesse des couleurs et leur nouveauté. Les personnes qui désirent avoir des entures de salon se doivent de voir ce papier.

Il vient également de recevoir par les mêmes arrivages des papiers fins, demi-fins et communs—Papiers satin—Marbrés, Paysages, Tentures Historiques, Bordures, Corniches, Piédestaux, Ciels de lit, etc. etc. A vendre à très bas prix par
22fev—3m DELCROIX, 166 rue de Chartres

EN magasin et à vendre par le soussigné:
20 barriques vin rouge, vieux, pour familles,
200 barriques vin rouge ordinaire,
30 do vin de Catalogne,
100 barriques vin blanc Haut Sauterne,
25 paniers champagne en gr. et demi-bouteilles,
20 caisses absinthe suisse Berthaut fils,
15 do kirschwasser diverses marques,
10 do marasquin de Zara,—25 do vermouth,
15 do Muscat de Frontignan,
8 demi pipes cognac J. Ledoière, 1840 div. marq.
100 gallons vieux cognac Legrange, 1810, en une journée,
100,000 bouchons diverses qualités, en sacs de 1000
800 dames-jeannes diverses grandeurs,
12 paniers bouteilles vides.
A vendre par PAUL LACROIX,
3mars 13, rue Toulouse

$30 de Récompense.

PARTIE marronne, le 26 janvier dernier, LOUISA, dit MARSHAL, mulâtresse âgée d'environ 33 ans, et ayant appartenu pendant 13 ans à Mlle Chartols. Louisa a le teint jaune et les grands effets, porte quelques marques de petite vérole et de gale. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la remettra dans la geôle ou à la conduira au soussigné, rue Royale No 129, entre Philippa et Dumaine. 22 fév

MM. LOUIS FLOUR, FRANÇOIS et BERNARD COLOMES, sont priés de passer au comptoir des soussignés, pour affaires qui les concernent.
PAUL JUGE FILS & Co,
22fév 26, rue St-Louis

Mme MONNIER, Sage-Femme,

A L'HONNEUR de prévenir les Dames de la Nlle-Orléans, qu'elle vient de transporter son domicile, rue St Pierre, 136, encoignure Dauphine.

Mme BARON, Accoucheuse, reçue par la Faculté de Paris, et y ayant obtenu un premier prix, sollicite respectueusement la confiance des dames de la Nouvelle-Orléans. Une expérience de 15 années et les certificats les plus honorables attestent la parfaite qualité de cette personne. Elle donnera des consultations pour les maladies des femmes et des enfants, de 1 à 2 heures, à son domicile, rue Royale, entre St-Louis et Toulouse. Références MM. les Drs. Lambert et Beugnot.
1 fév—3m

NOUVEAU RABAIS.

TOUS ceux qui désirent acheter des marchandises sèches à bas prix seront bien aise d'apprendre qu'à dater de ce jour nous livrons un NOUVEAU RABAIS sur toutes nos marchandises. Entre autres soieries à carreaux à 50 cents la verge.
L. LARQUIER & Cie,
Maison Rouge, [illegible]
27 jan

QUININE—1500 onces américaine, en magasin et à vendre par E. J. HART & Co,
22fév 79, rue Tchoupitoulas

HUILE DE RICIN—50 caisses, [illegible], à vendre par E. J. HART & Co,
22fév 79, rue Tchoupitoulas

INDIGO—5 caisses Manille, en magasin et à vendre par E. J. HART & Co,
22fév 79, rue Tchoupitoulas

PEINTURES ET COULEURS—Les soussignés ont constamment en magasin les couleurs et peintures suivantes, de la manufacture de Louis, de Philadelphie: vernis, jaune, peinture verte, [illegible], à vendre par E. J. HART & Co,
22fév 79, Tchoupitoulas

A VENDRE—En débarquement du navire Great Britain, quatre tonneaux fromage de Gruyère, à vendre par E. DECHAN,
27 fév 67, rue Condé

VIN DE BORDEAUX—250 barriques vin rouge,
12 do Haut Sauterne,
30 do barils,
10 do vin de Bergerac,
15 1/4 Cognac de la marque Bisquit Dubouché & Co,
5 1/4 Cognac de la marque Jules Robin & Co,
A vendre par E. DECHAN,
27 fév 67, rue Condé

EN débarquement du brick Arthur venant de Bordeaux:—
100 barriques vin rouge bon ordinaire pour famille et à vendre par
BOYER FRERES, V. BENQUET & Co,
Encoignure Moreau et Mandeville, 3me district.

EN magasin et à vendre:
25 barriques vin rouge pour famille
[illegible] ordinaire,
[illegible] 1re qualité,
[illegible] Sauterne.
[illegible] vin rouge vieux Jeach
[illegible] Hollande.
BOYER FRERES, V. BENQUET & Co,
[illegible] Moreau et Mandeville.

[illegible] par le navire John Cumming, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés: 80 barriques vin rouge bon ordinaire.
BOYER FRERES, V. BENQUET & Co,
16fév Encoignure Moreau et Mandeville.

Couvertes pour Coton.

40 DOUZ. "Célèbres Couvertes" à l'usage des Égrenateurs de coton et particulièrement adaptés à leur usage. L'attention des planteurs est appelée sur cet article. A vendre à bon marché par URIAH A. POLLARD & Co.
6 fév 70, rue du Canal, près Chartres.

FUSILS! FUSILS!

2 CAISSES fusils à deux coups, des manufactures anglaises, à vendre en gros ou en détail par URIAH A. POLLARD & Co.
6 fév 70, Canal, près Chartres

EN magasin et à vendre—430 barriques vin rouge pour familles, savoir:
150 barriques St-Vincent de Paul,
180 do supérieur Médoc;
100 do Macon;
50 do St-Julien;
700 caisses vin rouge St-Estèphe Médoc;
50 do véritable absinthe suisse, K. Pernot;
30 do absinthe à l'eau de vie;
40000 cigares de Brême, 1re qualité;
2000 demi boîtes sardines;
1000 quarts de [illegible];
150000 bouchons qualités diverses.
Par L. MAJESTE,
21 jan rue de Chartres, No 117.

P. DUREL & Co.,
LIBRAIRES, IMPRIMEURS ET RELIEURS
No 38, RUE DE CHARTRES,
ENCOIGNURE DE LA RUE DE LA DOUANE
16jan—1an.

FROST & Co.,
Rue des Magasins, No 30. Nlle-Orléans.
OFFRENT EN VENTE
BOTTES,
CHAPEAUX,
SOULIERS.

Convenables pour les planteurs de la campagne en général et pour l'usage des plantations. 16jan—6m

Ant. L. CAVELIER. L. F. MAXENT.
CAVELIER & MAXENT,
No Royale, No. 140,

INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continueront toutes les affaires que l'ancienne maison A. & J. Cavelier [illegible] les soins, sous la raison de G. C. [illegible]. La Maison, au barri. [illegible]

CHANDELLES—500 boîtes Paltison's Star, nouvellement reçues, à vendre par
VOORHIES, GRIGGS & Co,
21 fév 15, rue Tchoupitoulas

SAVON—1500 boîtes de Geo. M. Hill & Co, Boston, [illegible] Babbitt's Crown, [illegible] à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co,
21fév—5t 15, rue Tchoupitoulas

POISSONS A MAQUEREAUX—250 boîtes et 20 [illegible] de boîtes du navire Wm Churchill, 250 barils, demi barils de barils assortis, Nos 1, 2 et 3, récemment arrivés, à vendre par
VOORHIES, GRIGGS & Co,
2fév 15, rue Tchoupitoulas

SCOTCH ALE—400 paniers, de quarts et pintes, récent de Guinness et de [illegible] British Lion.
G. VALETON & Co,
28fév 25, rue Tchoupitoulas

PORTER ET ALE DE LONDRES—150 barriques porter de Londres, [illegible] ale de Londres, de la marque E. B. [illegible] à vendre par
G. VALETON & Co,
28fév [illegible] Tchoupitoulas.

EAU DE VIE [illegible] caisses de la [illegible]
G. VALETON & Co.,
25, rue Tchoupitoulas

GRAINES FRANÇAISES [illegible] françaises [illegible]
G. VALETON & Co,
25, rue Tchoupitoulas

CONSERVES DE LA [illegible]
[illegible] G. VALETON [illegible]
[illegible]
J. LANATA,
11 Jefferson, 12 Toulouse

[illegible]

VIN ROUGE [illegible]
[illegible]

VIN DE CATALOGNE [illegible]
[illegible]